

> Objectif de la Formation

Exercer ses activités dans les exploitations agricoles où les productions végétales sont dominantes. Ces activités se déroulent dans un ensemble marqué par l'importance de la mécanisation et des investissements relatifs à celle-ci, de la maintenance des matériels et des équipements, de la vigilance dans l'utilisation en toute sécurité de tous matériels et de la vigilance vis-à-vis des risques de pollution des eaux et de l'environnement.

> Conditions d'admission et modalités d'inscription

Conclusion d'un contrat d'apprentissage de 2 ans (*en moyenne*).
16 ou 15 ans si sortant de 3^{ème}.

> Organisation de la formation

865 heures de formation en centre soit **25 semaines** à raison de **35 h/semaine** sur 2 ans.
35 semaines en entreprise par an.
5 semaines de congés payés par an.

> Délivrance du diplôme

100 % en contrôle continu.

> Compétences techniques

- Mettre en œuvre les différentes **opérations culturales** liées au processus de production (*semis, plantations, traitement, fertilisation, récoltes*) en respectant les règles agroenvironnementales,
- **Conduire les tracteurs et les machines agricoles de l'exploitation agricole** sur route (en respectant le code de la route) et dans les champs (en adoptant l'utilisation de son matériel aux conditions de travail),

> Capacités liées à l'emploi

- Ponctualité, assiduité,
- Flexibilité (*modulation du temps de travail en fonction des périodes de pointe liées aux activités saisonnières – moissons, semis, récoltes*),
- Aptitude physique liée à l'emploi, adresse gestuelle,
- Souci de la sécurité, de l'entretien du matériel et des locaux.

> Durée du temps de travail

La durée légale est de **35 heures** hebdomadaires.

> Débouchés

Employés qualifiés de conducteur en exploitations agricoles, en entreprises de travaux agricoles ou de travaux publics.



> Poursuites d'études

Possibilité de préparer un CAPa agricole dans une autre option.
Poursuite d'études vers un Brevet Professionnel Agricole, option TCEEA (niveau 5), ou option TPH (niveau 5), vers un Brevet Professionnel, option agroéquipements (niveau 4) ou un BAC Professionnel, option agroéquipements (niveau 4).

> Les atouts de la formation

Pour l'apprenti :

- une aide à la recherche d'un maître d'apprentissage,
- la signature d'un contrat de travail,
- une rémunération indexée sur le SMIC (*évolutive selon l'âge et l'ancienneté dans l'entreprise*),
- les allocations familiales maintenues jusqu'à 20 ans (*si le salaire est inférieur à 55 % du SMIC*)

Le partenariat :

- CIO, Mission Locale, Pôle Emploi,
- MSA, Inspection des lois sociales,
- entreprises agricoles, CUMA, ETA, entreprises de travaux publics.

> La formation est organisée en modules

	HEURES
MG1. Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux	144
MG2. Mettre en œuvre des démarches contribuant à sa construction personnelle	96
MG3. Interagir avec son environnement social	96
MP1. Insertion du salarié en entreprise	24
MP2. Maintenance des matériels, équipements, installation et bâtiments	240
MP32. Techniques et pratiques professionnelles liées aux grandes cultures	144
MIP. Module d'Initiative professionnelle : Ruminants	96
Préparation aux Examens	25

CFPPA - UFA de la Baie de Somme

21 rue du Lieutenant Caron

80100 ABBEVILLE

Tel. 03.22.20.77.65 - Fax. 03.22.24.42.40



cfppa.abbville@educagri.fr

www.lycee-baie-de-somme.fr

<https://www.facebook.com/cfppa.ufa.abbville/>

